
Annonce de la prestation de serment de M. de Choiseul, des sieurs Lalande, Laurent Bernier, M. F. de Moustier, J. M. de Falciola, Gastebois de Surlair, Puyabry, lors de la séance du 10 janvier 1791
Jean-Louis Emmery de Grozyeulx

Citer ce document / Cite this document :

Emmery de Grozyeulx Jean-Louis. Annonce de la prestation de serment de M. de Choiseul, des sieurs Lalande, Laurent Bernier, M. F. de Moustier, J. M. de Falciola, Gastebois de Surlair, Puyabry, lors de la séance du 10 janvier 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXII - Du 3 janvier au 5 février 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1885. p. 116;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1885_num_22_1_9713_t1_0116_0000_4

Fichier pdf généré le 07/07/2020

Aussi, n'avons-nous pas besoin de matières ultérieures pour nous déterminer sur le point auquel ce même tarif sera porté. Retarder aujourd'hui la délibération, ce serait faire naître de très grandes inquiétudes, puisqu'on pourrait croire que nous voulons porter sur ce même impôt la totalité de ce qui manquera à nos moyens de subvenir aux besoins.

Je ne pense pas moins, avec M. de Delley que, lorsque nous aurons décrété le tarif du timbre, il sera indispensable de nous occuper immédiatement, non pas des différents impôts que nous propose en détail le comité, mais de l'ensemble du plan, car il pourrait bien arriver qu'en vous menant ainsi de détail en détail, en vous faisant décréter l'impôt sur les licences, on nous fit rejeter un autre impôt que nous aurions trouvé nécessaire.

Je m'étonne, avec le préopinant, que le comité ait absolument éloigné de son plan toute espèce de ressource, fondée sur les impôts de consommation. Je ne puis pas concevoir comment, lorsque l'Assemblée nationale l'a formellement chargé de présenter un plan pour le remplacement de l'impôt du tabac, on ne trouve dans le plan du comité aucune espèce de remplacement, fondé au moins sur une espèce d'impôt qui se rapproche de celui qu'on veut supprimer.

Je ne m'étonne pas moins, quelque éloigné que je sois de toute espèce de loterie, quelque immoral que me paraisse en général cet impôt, quelque désir que j'aie en moi de voir très promptement s'évanouir cette sorte de ressource, je suis étonné de ne pas la voir placée, au moins pour la première année, dans l'état des moyens de subvenir à nos besoins, que nous présente le comité.

Je vois parfaitement, avec M. de Delley, qu'en portant dans son plan l'imposition territoriale à la somme vraiment effrayante de 300 millions, au moins dans les premiers moments, il ne subvient pas cependant réellement à la totalité de nos besoins. J'en conclus donc qu'il y a véritablement une imperfection, puisqu'il surcharge les terres au moins au niveau, et peut-être au delà de ce qu'elles doivent supporter, et que cependant il n'arrive pas à la totalité du résultat auquel nous devons atteindre.

Je ne puis pas donner plus d'extension aux vices des détails de ce même plan; mais il me paraît suffisamment établi que, du moment que l'Assemblée aura décrété le tarif du timbre, qu'elle aura porté à la hauteur où il peut être, sans gêner l'industrie et la source de la reproduction, elle doit s'occuper immédiatement de la discussion de l'ensemble du plan, c'est-à-dire de l'adoption générale des différentes natures d'impôts qui sont à établir, ou de la substitution et addition des autres impôts dont il n'a pas parlé; car avant tout, il faut vous assurer d'atteindre ce niveau de la recette et de la dépense, sans charger l'agriculture de manière à tarir, d'une part, cette importante source de richesse, et, d'autre part, à porter le mécontentement, à porter une méfiance injuste chez ceux dont nous avons voulu faire particulièrement le bonheur, les agriculteurs qui se sont montrés les plus véritables, les plus constants, les plus essentiels soutiens de la Révolution. Nous devons faire supporter à cette nature d'impôts tout ce qui sera nécessaire à nos besoins, mais nous ne devons pas aller au delà; et nous devons conséquemment, avant de prendre un parti à cet égard, nous assurer véritablement de la totalité de nos ressources.

Je demande donc que l'Assemblée continue à

s'occuper du projet du timbre et délibère sur le tarif, et qu'immédiatement après ce plan elle s'occupe, avant de passer à des détails, de la discussion du plan général et de la subdivision générale des impositions qui lui ont été présentées par le comité. (*Vifs applaudissements.*)

M. de Delley. Je retire ma motion et me réfère à celle de M. Barnave.

M. de Folleville. Cette motion est bonne, et je crois qu'il est impossible que le comité lui réponde, parce qu'on ne répond ici jamais à la raison. (*On rit.*)

Tous les objets susceptibles de tarif n'ont pas été compris dans le plan du comité, par exemple les dés, les cartes, les actions de la Caisse d'escompte. Je demande que tous ces objets soient compris dans le tarif.

M. Roederer, rapporteur. Il était inutile que M. Barnave mêlât à sa motion des choses étrangères et des reproches sérieux contre le comité. Le premier projet d'aides a été rejeté par des murmures. Nous en avons fait un second, distribué en droits de licence et en droits d'entrée des villes. Nous le présenterons. Quant au tabac, notre plan a été ajourné seulement. Cet impôt a été remis à un autre temps; mais on ne l'a pas rejeté. A l'égard des loteries, quoiqu'elles produisent plus de 12 millions, nous n'avons pas cru devoir conserver cet impôt immoral, qui cause tant de banqueroutes. On nous a reproché des omissions pour la mendicité, qui ne peuvent être imputées qu'au comité des finances; on peut cependant appliquer, en attendant, le produit des loteries à soulager la classe malheureuse et indigente.

J'adopte la motion de M. Barnave, mais je m'élève contre l'assertion injuste que le comité veut surcharger les terres; je suis bien loin de vouloir rien proposer qui soit défavorable à l'agriculture. Nous ne demandons pas mieux que l'on passe au tarif, et que la lice soit ouverte; et c'est là que nous attendons le membre qui nous dit que sa raison n'est point combattable.

M. de Liancourt. La loterie étant un impôt immoral, il est inconcevable de le proposer comme un moyen de secourir la mendicité.

L'Assemblée, consultée, décrète qu'après qu'elle se sera occupée du tarif du timbre et de celui des traites, son comité des finances lui fera un rapport sur les dépenses publiques à faire dans le cours de l'année courante, et son comité des contributions publiques lui présentera un plan général des contributions pour la même année.

M. le Président. Messieurs, M. de Montmorin m'a fait parvenir le serment de M. de Choiseul, ambassadeur du roi à Turin; celui du sieur Lalande, secrétaire d'ambassade à la même cour; celui du sieur Laurent Bernier, ci-devant de Maligny, chargé d'affaires de France à Genève; celui de M. F. de Moustier, ministre plénipotentiaire du roi à Berlin; J. M. de Falciola, secrétaire de la légation à la même cour; du sieur Gabard de Vaux, secrétaire d'ambassade, chargé des affaires du roi à la cour de Vienne; du sieur Gastebos de Surlair, secrétaire interprète de l'ambassade à la même cour, et du sieur Payabry, chargé des affaires de la marine et du commerce, par intérim de celles d'Etat à Madrid.

(Ces différents actes seront déposés aux Archives nationales.)